

JANVIER 2024

CHARTRE

Transition écologique

de la place
portuaire

9

THÉMATIQUES
MAJEURES

42

ACTIONS
ENGAGÉES





L'engagement de la place portuaire



Francis Grimaud
Président de
l'Union Maritime de
La Rochelle

Au centre de l'arc atlantique français, **Port Atlantique La Rochelle** et les entreprises de la place portuaire, représentées par l'**Union Maritime de La Rochelle**, sont porteurs d'une vocation forte : soutenir la compétitivité du Port et des entreprises en plaçant les dimensions environnementale et sociale au cœur de leurs décisions.

Habités à coopérer, ancrés dans leur territoire rochelais, à l'écoute de leurs parties prenantes, les acteurs de la communauté portuaire agissent concrètement et collectivement dans le domaine de la responsabilité sociétale.

Ainsi, dès 2015, 27 entreprises ont adhéré à la première charte de développement durable de la place portuaire portée par le Port et l'Union Maritime. Il s'agissait d'un guide permettant d'identifier les enjeux et actions pertinentes en matière de développement durable, de susciter des actions communes et des échanges de bonnes pratiques.



Michel Puyrazat
Président du Directoire
du Grand Port Maritime
de La Rochelle

En 2023, les membres de la communauté portuaire ont ressenti la nécessité d'amplifier la démarche avec une nouvelle charte et de nouvelles actions.

- Pour accroître le niveau d'engagement autour des thématiques et actions qui avaient déjà été identifiées en 2015,
- Pour mettre en œuvre des actions sur des thématiques nouvelles en réponse à des enjeux qui sont montés en puissance depuis quelques années.

La présente charte de transition écologique de la place portuaire s'inspire de L'Agenda 2030 de l'**Association internationale Villes et Ports (AIVP)**, une convention qui adapte les 17 Objectifs de Développement Durables de l'ONU dans le contexte spécifique des relations Ville Port.



Bruno Delsalle
Directeur général
de l'AIVP

Elle comprend 9 thématiques : le changement climatique, la transition énergétique, la mobilité durable, la gouvernance, le capital humain, la culture portuaire, l'interface Ville-Port, la santé et la biodiversité. 42 engagements ont été établis, afin que tous les enjeux portés par ces thèmes soient pris en compte et que les entreprises puissent y répondre par l'action.

Chaque acteur de la place portuaire est invité à adhérer individuellement à la charte.

Pour un dirigeant d'établissement, adhérer c'est s'engager personnellement à agir et à mettre les moyens au sein de son organisation pour déployer et suivre les actions de la charte.

C'est aussi être prêt à participer activement à une communauté d'échanges de pratiques et communiquer en toute sincérité sur les résultats de ses actions.

Adaptation



AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Il s'agit d'anticiper les conséquences du changement climatique sur le port et la ville, d'engager des actions en matière de résilience et vers la neutralité carbone.

Mer agitée
au Môle d'Escale

LES ACTIONS

- 1—  **Améliorer l'efficacité énergétique d'équipements et de bâtiments** : diagnostiquer ses consommations énergétiques, améliorer ses procédés, l'efficacité des moteurs thermiques, développer l'usage de moteurs électriques, engager un programme de rénovation énergétique de son patrimoine bâti...
- 2—  **Engager un programme d'économie d'eau** : évaluer et suivre régulièrement ses consommations d'eau, améliorer ses procédés et équipements, développer l'usage d'eau recyclée.
- 3—  **Évaluer l'impact du changement climatique sur les activités de l'entreprise** : étudier la vulnérabilité de son entreprise aux différentes conséquences du changement climatique : conditions de travail et risques, infrastructures, bâtiments, équipements ; mais aussi positionnement commercial et modèle d'affaire.

Légendes des engagements :  Action Obligatoire  Action Recommandée

Transition énergétique



& ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Mettre notre place portuaire au cœur de la transition énergétique et de l'économie circulaire, en symbiose avec les différentes parties prenantes locales et ainsi réduire notre empreinte carbone et notre consommation de ressources.

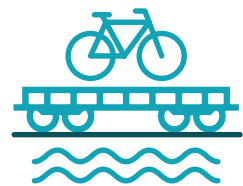
LES ACTIONS

- 4—  **Réduire et revaloriser les déchets** : évaluer et suivre sa production de déchets, améliorer ses procédés pour limiter les pertes et gaspillages, privilégier l'achat de produits et équipements limitant la quantité, la dangerosité et l'impact carbone des déchets qu'ils génèrent, développer le réemploi et le recyclage.
- 5—  **Participer à une démarche d'écologie industrielle** : au côté de l'association Matières Energies Rochelaises (M.E.R), s'inscrire dans une démarche collective en faveur de la transition écologique, de l'économie circulaire, de la biodiversité et de la mobilité. S'engager à partager et promouvoir les bonnes pratiques environnementales.
- 6—  **Développer la production et la consommation d'énergie renouvelable** : étudier et installer, lorsque cela est possible, des unités de production d'énergie renouvelable sur son site. Autoconsommer cette énergie dans le cadre d'opérations collectives ou individuelles. Acheter de l'énergie d'origine renouvelable.

Réemploi des matériaux
à La Repentie

Hangars solarisés
sur le terminal
de Chef de Baie

Mobilité



DURABLE

Améliorer et décarboner la mobilité au sein de la place portuaire et agir pour la sécurité.

Navire Anna
à propulsion vélique



LES ACTIONS

- 7– Promouvoir l'usage de la mobilité douce (transports collectifs, covoiturage, vélo...) :** élaborer et participer à des plans de mobilité employeur, faciliter pour ses salariés l'usage des transports collectifs, du covoiturage ou du vélo en déployant des moyens ou une organisation de travail adaptée.
- 8– Contribuer à la sécurité de la circulation routière et ferroviaire :** se mobiliser avec son personnel pour mettre en œuvre et entretenir des mesures d'amélioration de la sécurité des déplacements. Signer la charte de sécurité routière de la place portuaire.
- 9– Développer ou recourir au transport de marchandises bas carbone :** diminuer le bilan carbone de ses approvisionnements. Diminuer le bilan carbone du passage portuaire. Évaluer et contribuer à diminuer, par des solutions techniques et organisationnelles, le poids carbone des chaînes logistiques passant par le Port de La Rochelle.
- 10– Développer le recours au mode ferroviaire et le cabotage maritime :** favoriser le report modal par des démarches de prospection, des actions commerciales, organisationnelles et des investissements.

Train de céréales
arrivant au Port



Gouvernance



RENOUVELÉE

Favoriser le dialogue Ville Port au sein de chaque entreprise par une gouvernance, intégrant l'approche de responsabilité sociétale.



Visite de chantier
par le Comité
d'Information
et de Suivi

LES ACTIONS

- 11– Développer une politique et un plan d'action liés au développement durable :** identifier et écouter ses parties prenantes, établir ses principaux enjeux de développement durable, prévoir et réaliser des actions en réponse à ces enjeux.
- 12– Promouvoir les valeurs de la responsabilité sociétale :** informer régulièrement sa gouvernance, ses salariés et ses parties prenantes sur l'adhésion à la présente charte, sur les actions engagées, les sensibiliser sur ses sujets. Favoriser le travail transversal au sein de la place portuaire.
- 13– Engager une politique d'achats responsables :** recourir à l'économie sociale et solidaire, acheter des produits écoconçus. Lorsqu'applicable, définir et mettre en œuvre systématiquement pour ses achats des critères sociaux et environnementaux aux côtés des habituels critères de prix et de performance.
- 14– Traiter chaque plainte signalée par des parties prenantes (riverains, entreprises...) :** mettre en place des actions d'analyse des causes et d'amélioration, en communiquer les résultats aux parties prenantes concernées.
- 15– Prévenir les situations à risque par une information mutuelle :** informer les voisins et parties prenantes concernées du risque potentiellement généré par ses activités. Prévenir et réduire ces risques. Informer préventivement ses parties prenantes en cas d'incident susceptible de les impacter. Informer du traitement de l'incident.
- 16– Établir une relation avec les voisins/riverains et favoriser la bonne entente :** les informer de son activité et de ses résultats (économiques, sécurité, environnement). Les concerter systématiquement et préalablement en cas de nouveau projet.

Investir



DANS L'HUMAIN

Permettre aux jeunes talents, aux professionnels et aux entrepreneurs de trouver dans le développement des entreprises, les emplois nécessaires à leur épanouissement personnel autant qu'à la compétitivité de la place portuaire.



LE PROGRÈS
C'EST NOUS

Collaboratrice s'engageant
en faveur du handicap

LES ACTIONS

- 17–** **Renforcer les compétences des salariés par la formation :** former ses salariés au-delà des exigences légales. Reconnaître la validation des acquis et de l'expérience.
- 18–** **Lutter contre le travail dissimulé :** respecter strictement la réglementation française et européenne. Assurer une vigilance et exercer des contrôles auprès de ses sous-traitants de leur respect du code du travail.
- 19–** **Promouvoir et mettre en œuvre l'égalité de traitement femme-homme :** mener une politique d'emploi exempte de discrimination, des actions de communication et de recrutement visant à augmenter la mixité des métiers au sein de l'entreprise. Réduire les écarts de rémunération à l'embauche et au cours de la vie professionnelle.
- 20–** **Promouvoir, faciliter l'accès à l'emploi aux travailleurs handicapés :** former et sensibiliser ses salariés sur le sujet, adapter des postes de travail, collaborer avec des entreprises du secteur protégé et adapté, développer des actions de prévention.

Sensibilisation
d'une salariée
aux mobilités
douces



Salariées du Port



Atlantique Formations,
filiale d'AMLP et du
groupe SICA Atlantique

- 21–** **Soutenir l'accès de tous les salariés aux pratiques et technologies innovantes :** former régulièrement ses salariés sur les sujets en lien avec les enjeux de transition sociétale (pratiques managériales, transition écologique, numérique...). Proposer et mettre en œuvre des outils et organisations innovants.
- 22–** **Promouvoir localement les offres d'emplois et de stages portuaires :** participer à des dispositifs locaux en faveur de l'emploi. Présenter les métiers portuaires et les besoins auprès des étudiants, des personnes en recherche d'emploi et en quête d'orientation professionnelle. Diffuser ses offres sur le site cap sur l'économie portuaire.
- 23–** **Développer une politique de prévention des risques psychosociaux et des discriminations :** mettre en œuvre des actions de repérage de ce risque et des pratiques discriminatoires. Engager des actions de sensibilisation du personnel et des pratiques de management qui réduisent leur probabilité de survenance.
- 24–** **Recourir à l'apprentissage et plus généralement à l'alternance :** concourir à la formation des alternants sur le territoire, développer des échanges et des partenariats avec les organismes locaux qui proposent l'apprentissage et l'alternance. Proposer des offres selon ces formats.
- 25–** **Développer et favoriser la création d'emploi :** développer son activité en maximisant la valeur créée sur le site portuaire et sur le bassin d'emploi local.
- 26–** **Informar les salariés de l'entreprise des perspectives d'avenir :** les prévenir des actions de développement, des décisions d'investissements en amont de leur communication publique, en particulier pour ce qui concerne l'emploi. S'engager à la tenue d'au moins une réunion collective annuelle sur le sujet.

Culture & identité



PORTUAIRES

Valoriser la culture et l'identité spécifique de La Rochelle en tant que ville portuaire et rendre aux habitants la fierté d'appartenir à une communauté d'intérêt Ville Port.



Alternants du Port

LES ACTIONS

- 27—**  **Rendre compte des actions entreprises au moins une fois par an auprès de ses parties prenantes :** établir, selon sa situation et son activité, ses parties prenantes externes importantes (riverains, professionnels proches, clients, fournisseurs, collectivités, associations...), prévoir un dispositif pérenne d'échange avec elles.
- 28—**  **Communiquer sur les actions et projets portuaires :** valoriser régulièrement dans sa communication d'entreprise et ses relations avec les médias les projets et démarches en lien avec l'écosystème portuaire.
- 29—**  **Réaliser dans l'entreprise une visite annuelle à caractère pédagogique :** ouvrir ses portes à des visites à destination du public, des riverains, des jeunes en formation et de la communauté portuaire.
- 30—**  **Identifier les besoins communs en formation au sein de la communauté :** mobiliser les acteurs de la communauté portuaire ou participer à des démarches visant à définir des besoins communs de formation. Participer à des formations réunissant plusieurs entreprises locales.
- 31—**  **Participer à des actions d'amélioration de la performance collective :** s'impliquer dans des démarches d'évaluation de la qualité et de la performance environnementale et sécurité globale des prestations portuaires, contribuer par ses décisions et actions à leur amélioration.
- 32—**  **S'impliquer dans des actions de solidarité internationale :** ces actions peuvent concerner en particulier les marins, notamment ceux qui passent par le Port de La Rochelle, et/ou les pays avec lesquels l'entreprise est en relation du fait de ses activités.

Interface



VILLE PORT

Offrir aux habitants vivant à proximité des activités portuaires des conditions de vie, des activités récréatives et culturelles sur les interfaces Ville Port.



Évènement Vleubal dans le quartier de Laleu

LES ACTIONS

- 33—**  **Participer à des événements organisés par la communauté portuaire :** s'impliquer dans des événements visant à faire connaître l'écosystème portuaire et à renforcer le lien avec les habitants.
- 34—**  **S'impliquer dans l'amélioration du paysage industriel et urbain :** intégrer dans ses projets de construction ou de rénovation les principes du schéma de mise en valeur des paysages portuaires. Veiller au quotidien au bon entretien et à l'aspect de ses bâtiments et de leurs abords.
- 35—**  **Soutenir des initiatives locales au bénéfice des habitants :** participer en fournissant une aide logistique, technique ou économique à des projets d'intérêt collectif portés par des habitants et associations des quartiers proches du Port ou concernés par lui.



Visite en vélo pour le public lors de la Journée Port Ouvert

Santé



& QUALITÉ DE VIE

Améliorer le cadre de vie des populations des quartiers bordant le Port de La Rochelle et des salariés portuaires et préserver leur santé.



Officier de Port Adjoint muni de ses équipements de protection individuels

LES ACTIONS

- 36—** **Identifier les produits dangereux et en réduire l'usage pour protéger les salariés :** revoir régulièrement les produits utilisés par l'entreprise, chercher des alternatives aux produits les plus dangereux, les remplacer dès que possible. À défaut, veiller à ce que leur utilisation n'expose pas les salariés, les fournisseurs, les clients ou le public.
- 37—** **Prendre en compte les nuisances générées (sonores, atmosphériques...) :** en cas de nuisance ressentie, mesurer ou permettre une mesure indépendante de la qualité de l'air, des émissions sonores ou lumineuses aux abords de l'entreprise. En cas de résultats défavorables liés à son activité, engager des mesures d'amélioration.
- 38—** **Veiller au sein de l'établissement à la protection des salariés et au port des EPI :** identifier pour chaque situation de travail les EPI adaptés, les fournir à ses salariés, s'assurer de leur port effectif.
- 39—** **Développer des pratiques de manutention propres :** accompagner le développement d'équipements portuaires limitant les émissions atmosphériques et la dissémination de produits. Entretenir les zones de manutention et de stockage pour éviter l'envol, la dispersion de matière sur la voirie ou son écoulement dans les réseaux pluviaux.

Protéger

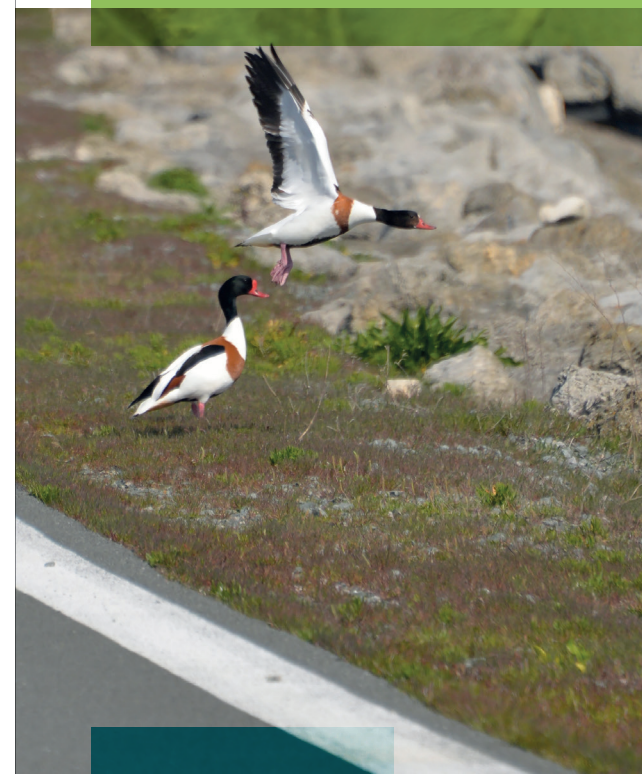


LA BIODIVERSITÉ

Restaurer et protéger la biodiversité terrestre et aquatique du Port et de ses abords.

LES ACTIONS

- 40—** **Réduire dans l'entreprise l'usage des produits phytosanitaires :** évaluer les produits phytosanitaires utilisés dans l'entreprise au regard de leur impact potentiel sur la biodiversité terrestre et marine. Stopper, ou à défaut réduire l'usage des produits les plus impactants.
- 41—** **Mettre en œuvre une gestion différenciée des espaces verts :** réaliser des aménagements paysagers intégrant des espaces verts composés d'espèces locales favorables à la biodiversité. Entretenir ces espaces pour permettre à la biodiversité de se maintenir ou de se développer.
- 42—** **Engager des actions favorisant le maintien de la faune et de la flore :** développer soi-même ou encourager les programmes visant à la préservation, la restauration, la compensation et le développement de la biodiversité sur le territoire Ville Port.



Couple de Tadarde de Belon sur le site portuaire



Phoque ayant pris ses quartiers au Port de Service

La gouvernance de la charte

ÉTABLISSEMENT ET CONTENU

La présente charte de transition écologique de la place portuaire s'inspire de « L'Agenda 30 » de l'Association internationale Villes et Ports (AIVP), dont Port Atlantique La Rochelle est adhérent.

Elle a été élaborée par Port Atlantique La Rochelle, les membres volontaires de l'Union Maritime de La Rochelle et des parties prenantes, réunies dans le cadre de la commission transition écologique du Conseil de Développement de Port Atlantique La Rochelle. Le Conseil de Développement a émis un avis favorable à l'unanimité quant à son contenu.



ENGAGEMENT DES ADHÉRENTS

Au-delà de l'engagement collectif représenté par la signature du Port et de l'Union Maritime, l'adhésion individuelle d'une entreprise se matérialise par la lettre d'adhésion signée de son dirigeant. Le dirigeant met en œuvre progressivement les actions de la charte dans un délai de deux ans qui suit son adhésion. Ces actions peuvent présenter un caractère **obligatoire** ou **recommandé**.

Chaque signataire s'engage également à respecter des principes de responsabilité, de transparence, un comportement éthique. Il s'agit :

- de répondre de ses impacts sur la société, l'économie et l'environnement et en cas de dysfonctionnement de prendre les mesures pour y remédier et éviter qu'il ne se reproduise ;
- de diffuser des informations claires et exhaustives sur ses décisions et leurs effets probables. Ce principe exclut les informations confidentielles juridiques ou commerciales, touchant à la sûreté ou à la vie privée ;
- de respecter les valeurs de l'honnêteté, de l'équité et l'intégrité.



ANIMATION ET SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE

La Commission Transition écologique du Conseil de Développement anime et suit la mise en œuvre de la charte. C'est le lieu privilégié d'échanges et de travail collectif de ses membres sur les pratiques en matière de transition écologique et de responsabilité sociétale. Pour ce faire, la commission peut s'élargir à tout signataire de la charte volontaire.

Chaque année, un bilan de la mise en œuvre de la charte est effectué par les signataires et transmis à la Commission Transition écologique. Il comprend une synthèse des actions de l'année écoulée, et les actions projetées pour l'année suivante.

Les participants à la commission décident ensemble des modalités collectives de communication des résultats de la mise en œuvre de la charte (rapports, indicateurs...). Ils décident également des projets et actions collectives à développer en priorité pour l'année suivante.



Valérie Fernandes,
vice-présidente du Conseil
de Développement



www.larochelle.port.fr



La Rochelle Maritime Association,
→ **Union
Maritime
La
Rochelle.**
UMLR.FR

Crédits photos : © Port Atlantique la Rochelle - Illustrations : AdobeStock - Création : LATITUDE Nantes - 05/07/23.